

BARÈME DES FRAIS DE COTISATION

LES FRAIS DE COTISATIONS DE L'OHDNB SONT EN VIGUEUR COMMENCANT AVEC L'ANNÉE DU PERMIS 2027.

VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES FRAIS SONT EN DOLLARS CANADIENS, NE SONT PAS REMBOURSABLES ET NE SONT PAS CALCULÉS AU PRORATA.

A-NOUVEAUX INSCRITS À L'OHDNB:

CES FRAIS S'ADRESSENT AUX NOUVEAUX INSCRITS QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITS AUPRÈS DE L'OHDNB.

TYPE DE DEMANDE	Frais admission	Frais du permis	TOTAL
Nouvelle demande d'admission - applicable à l'année d'obtention du diplôme seulement	150,00 \$	280,00 \$	430,00 \$
Nouvelle demande d'admission suivant leur année d'obtention du diplôme	150,00 \$	495,00 \$	645,00 \$
Nouvelle demande d'admission pour l'hygiéniste dentaire enregistré ailleurs au Canada - demande dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien	150,00 \$	495,00 \$	645,00 \$
Nouvelle demande d'admission pour une admission provenant d'un enregistrement et/ou éducation internationale en hygiène dentaire	150,00 \$	495,00 \$	645,00 \$

B- DEMANDE DE RÉADMISSION (ANCIENS INSCRITS)

CES FRAIS S'ADRESSENT AUX CANDIDATS ANCIENNEMENT INSCRITS AVEC L'OHDNB QUI DEMANDENT À ÊTRE RÉADMIS À L'ORDRE.

TYPE DE DEMANDE	Frais admission	Frais du permis	TOTAL
Demande de réadmission (déjà été inscrit auprès de l'Ordre et que l'inscription a été annulée conformément aux règles de l'OHDNB par la personne)	0 \$	495,00 \$	495,00 \$
Demande de réadmission (déjà été inscrit auprès de l'Ordre et leur inscription n'a pas été annulée, mais a été retirée de la liste par défaut de payer leur cotisation annuelle)	200,00 \$	495,00 \$	695,00 \$

C-FRAIS COTISATION POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL

Les hygiénistes dentaires sont tenus de demander un renouvellement annuel de leur permis par le biais du processus en ligne avant le 30 novembre pour un permis pour l'année suivante.

Toutes les demandes et tous les documents doivent être reçus au plus tard le 30 novembre à 23 h 59, heure de l'Atlantique, afin d'éviter les frais de retard. Toutes les demandes reçues après la date limite de renouvellement sont assujetties au dépôt tardif complet, peu importe le jour et l'heure soumis en retard. Tous les candidats qui ne fournissent pas la demande et les documents appropriés et requis d'ici le 31 décembre seront retirés de la liste et seront soumis aux frais de réadmission pour toute demande d'admission future.

TYPE DE RENOUELEMENT	Frais	Frais de retard	Frais de réadmission	TOTAL
1-PRATICIEN (COMPRENDS TOUTE MENTION SPÉCIFIQUE)				
Demande de permis reçus avant le 30 novembre à 23:59 HAA.	495,00 \$	s.o.	s.o.	495,00 \$
Demande de permis reçus le 30 novembre ont été payés à 23 h 59 HAA, cependant les documents ne sont pas acceptables ou les exigences n'ont pas été respectées.	495,00 \$	200 \$	s.o.	695,00 \$
Demande de permis et documents soumis le 1er décembre et avant le 31 décembre à 23:59 HAA.	460,00 \$	200,00 \$	s.o.	695,00 \$
Demande de permis et documents non soumis avant le 31 décembre à 23:59 HAA.	460,00 \$	s.o.	200,00 \$	695,00 \$
2-NON-PRATICIEN				
Demande et frais payés avant le 30 novembre avant 23:59 HAA.	180,00 \$	s.o.	s.o.	180,00 \$

Demande et frais payés après le 30 novembre à 23h59 HAA et avant le 31 décembre à 23h59.	180,00 \$	40,00 \$	s.o.	220,00 \$
Demande et frais payés après le 31 décembre à 23:59 HAA	180,00 \$	s.o.	75,00 \$	255,00 \$

D-TRANSFERT DU NON-PRATICIEN À L'EXERCICE

Ces frais s'adressent aux candidats qui demandent de changer leur statut de statut non-praticien à un statut praticien au cours de la même année de permis.

TRANSFERT DE STATUT	Frais
Pour tout transfert de statut	315,00 \$ (495 \$ - 180 \$)

E-INSCRIPTION TEMPORAIRE

Ces frais de cotisation sont en vigueur pour les postulants qui demandent un permis temporaire destiné à la situation suivante :

- la personne qui est inscrite ou autorisée à pratiquer l'hygiène dentaire dans une autre province ou territoire canadien.
- la personne prévoit exercer l'hygiène dentaire dans la province du Nouveau-Brunswick pour une période limitée dans le but précis de participer ou de mener un cours clinique, un club d'études ou un programme de recherche. Le but doit être approuvé par l'OHDNB. Ne doit pas dépasser le 90 jours.
- Ces frais s'appliquent, peu importe si la personne a déjà obtenu un enregistrement temporaire dans le passé.

TYPE DE DEMANDE	Frais d'admission	Frais du permis temporaire	TOTAL
Inscription temporaire	150,00 \$	180,00 \$	330,00 \$